

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 19 juin 2017

7 Budget primitif 2017 – décision modificative n°1

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2017 par l'adoption d'une décision modificative qui représente :

- 103 079,00 € de crédits nouveaux en section de fonctionnement ;
- 84 889,32 € de crédits nouveaux en section d'investissement.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Recettes de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
AA - 01 - 73111	Taxes foncières et d'habitation	10 488 000,00	37 001,00	10 525 001,00
Total chapitre 73			37 001,00	
AA - 01 - 7411	Dotations forfaitaire	6 389 000,00	66 078,00	6 455 078,00
Total chapitre 74			66 078,00	
			103 079,00	

maintenant !

Dépenses de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
DB - piscine - 413 - 611	Contrats de prestations de services	103 500,00	55 000,00	158 500,00
AF - 020 - 6226	Honoraires	8 500,00	9 000,00	17 500,00
Total chapitre 011			64 000,00	
AA - 01 - 658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000,00	6 000,00	7 000,00
Total chapitre 65			6 000,00	
AA - 01 - 673	Titres annulés sur exercice antérieur	12 210,60	33 079,00	45 289,60
Total chapitre 67			33 079,00	
AA - 01 - 6811	Dotations aux amortissements	1 100 000,00	30 000,00	1 130 000,00
Total chapitre 68			30 000,00	
AA - 01 - 023	Virement à section d'investissement	3 473 563,78	-30 000,00	3 443 563,78
Total chapitre 023			-30 000,00	
			103 079,00	

Recettes d'Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
AA - 01 - 1342	Amendes de polices	255 878,35	213 408,65	469 287,00
UR - 0742 - 90 - 1321	ANRU - Accompagnement réhabilitation Dunant	1 323 741,69	-128 519,33	1 195 222,36
Total chapitre 13			84 889,32	
AA - 01 - 2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urb.	0,00	11 500,00	11 500,00
AA - 01 - 28031	Frais d'études	29 050,00	-9 050,00	20 000,00
AA - 01 - 28041511	Biens mobiliers, matériels et études	12 200,00	300,00	12 500,00
AA - 01 - 28041512	Bâtiments et Installations	10 900,00	-10 900,00	0,00
AA - 01 - 2804182	Bâtiments et Installations	11 200,00	300,00	11 500,00
AA - 01 - 28041582	Bâtiments et Installations	0,00	11 000,00	11 000,00
AA - 01 - 280422	Bâtiments et Installations	605,00	45,00	650,00
AA - 01 - 280423	Projet d'infrastructures d'intérêt national	1 040,00	10,00	1 050,00
AA - 01 - 28158	Autres Installations, matériel et outillage technique	2 100,00	18 900,00	21 000,00
AA - 01 - 28182	Matériel de transport	55 200,00	600,00	55 800,00
AA - 01 - 28183	Matériel de bureau et matériel Informatique	219 000,00	11 000,00	230 000,00
AA - 01 - 28184	Mobilier	149 000,00	1 000,00	150 000,00
AA - 01 - 28188	Autres Immobilisations corporelles	299 705,00	-4 705,00	295 000,00
Total chapitre 040			30 000,00	
AA - 01 - 021	Virement de la section de fonctionnement	3 473 563,78	-30 000,00	3 443 563,78
Total chapitre 021			-30 000,00	
AS - 520 - 4542	Travaux d'office	10 000,00	-10 000,00	0,00
AS - 520 - 4542-1701	Travaux d'office	0,00	10 000,00	10 000,00
Total chapitre 45			0,00	
			84 889,32	

Dépenses d'Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
FC - 0712 - 251 - 2184	Mobilier	24 800,00	12 250,00	37 050,00
FC - 1005 - 251 - 2188	Autres Immobilisations corporelles	1 000,00	24 750,00	25 750,00
FC - 1004 - 64 - 2188	Autres Immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
AA - 020 - 21533	Réseaux câbles	0,00	22 209,32	22 209,32
Total chapitre 21			62 209,32	
UR - 0742 - 90 - 1321	ANRU - Accompagnement réhabilitation Dunant	0,00	22 680,00	22 680,00
Total chapitre 13			22 680,00	
AS - 520 - 4541	Travaux d'office	10 000,00	-10 000,00	0,00
AS - 520 - 4541-1701	Travaux d'office	0,00	10 000,00	10 000,00
			0,00	
			84 889,32	

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L 2312-1 et suivants,
Vu le budget primitif 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 juin 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 39 Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17...
et publication ou notification le 30/06/17...
affiché le 27/06/17...
CREIL, le 30/06/2017...

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Le document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information, est communiqué en vertu de l'article 4 de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information, en ce qu'il ne concerne pas la vie privée des personnes physiques.

Le document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information, est communiqué en vertu de l'article 4 de la loi n° 178 du 17 janvier 1978, relative à l'accès à l'information, en ce qu'il ne concerne pas la vie privée des personnes physiques.